

États financiers du

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin, Bureau 1800
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212-5764
Télécopieur 613 212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Comité paralympique canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des activités pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

20 août 2024

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec des informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 6 232 232	\$ 9 427 793
Débiteurs (note 2)	2 252 611	448 716
Frais payés d'avance	1 547 647	406 562
	<u>10 032 490</u>	<u>10 283 071</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	83 360	111 262
Immobilisations incorporelles (note 4)	156 193	174 298
	<u>\$ 10 272 043</u>	<u>\$ 10 568 631</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	\$ 1 394 738	\$ 985 477
Dû à la Fondation paralympique canadienne (note 3)	2 160	9 161
Tranche à court terme des revenus reportés (note 7)	3 432 465	3 099 251
	<u>4 829 363</u>	<u>4 093 889</u>
Revenus reportés (note 7)	740 491	1 402 989
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles (note 8)	239 553	285 560
Incitatif à la location (note 9)	15 472	21 649
	<u>5 824 879</u>	<u>5 804 087</u>
Actif net :		
Affecté (note 10)	200 000	1 000 000
Non affecté (note 10)	4 247 164	3 764 544
	<u>4 447 164</u>	<u>4 764 544</u>
Engagement (note 11)		
	<u>\$ 10 272 043</u>	<u>\$ 10 568 631</u>

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 Administrateur/administratrice

 Administrateur/administratrice

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État des activités

Au 31 mars 2024, avec des informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Revenus :		
Apports gouvernementaux (note 12)	\$ 6 128 335	\$ 5 430 581
Commandites	3 608 353	3 094 382
Subventions – Fondation paralympique canadienne	1 327 864	1 240 000
Apports en nature	965 731	298 942
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	200 946	275 782
Intérêts	469 770	236 882
Autres	238 886	100 505
	12 939 885	10 677 074
Dépenses :		
Salaires et avantages sociaux	3 705 857	3 765 676
Planification et déroulement des jeux	2 593 076	784 152
Performance et cheminements paralympiques	1 926 366	2 770 627
Systèmes paralympiques	1 482 066	-
Services généraux	1 111 158	1 184 245
Valeur utilisée des apports en nature	965 731	298 942
Communications et marque	892 044	914 555
Partenariat	307 307	354 897
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	200 946	275 782
Grands Jeux Canada	72 714	75 599
	13 257 265	10 424 475
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ (317 380)	\$ 252 599

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec des informations comparatives pour 2023

	Investissement dans des immobilisations corporelles et incorporelles	Affecté à l'interne	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	\$ —	\$ 1 000 000	\$ 3 764 544	\$ 4 764 544	\$ 4 511 945
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	(317 380)	(317 380)	252 599
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(200 946)	—	200 946	—	—
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	154 939	—	(154 939)	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	200 946	—	(200 946)	—	—
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(154 939)	—	154 939	—	—
Virement interfonds	—	(800 000)	800 000	—	—
Solde à la fin	\$ —	\$ 200 000	\$ 4 247 164	\$ 4 447 164	\$ 4 764 544

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec des informations comparatives pour 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie fourni par (utilisé pour) :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ (317 380)	\$ 252 599
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	63 778	64 525
Amortissement des immobilisations incorporelles	137 168	211 257
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	(200 946)	(275 782)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Débiteurs	(1 803 895)	5 182 405
Frais payés d'avance	(1 141 085)	(142 489)
Créditeurs et charges à payer	409 261	(2 423 096)
Revenus reportés	(329 284)	1 450 906
	(3 182 383)	4 320 325
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 876)	(47 027)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(119 063)	(31 489)
	(154 939)	(78 516)
Activités de financement :		
Dû à la Fondation paralympique canadienne	(7 001)	(38 656)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles	154 939	78 516
Diminution de l'incitatif à la location	(6 177)	(6 178)
	141 761	33 682
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 195 561)	4 275 491
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	9 427 793	5 152 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	\$ 6 232 232	\$ 9 427 793

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 1^{er} avril 1982 comme un organisme sans but lucratif, et a poursuivi ses activités sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 25 juillet 2014. L'Organisme est enregistré comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est par conséquent exonéré d'impôts sur les bénéfices. L'Organisme est reconnu par le Comité international paralympique et a la responsabilité de toutes les facettes du rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver et les Jeux parapanaméricains.

1. Principales méthodes comptables :

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du manuel de CPA Canada. Ces états financiers tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

(a) Constatation des revenus :

Pour comptabiliser les apports, l'Organisme utilise la méthode du report qui s'applique aux organismes à but non lucratif.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si l'encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles amortissables sont reportés et amortis en fonction de la durée de vie utile de l'immobilisation afférente.

Les commandites pour des ententes pluriannuelles sont reportées et constatées comme revenus sur une base linéaire selon les termes des ententes.

(b) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas dans une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont encourus. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction encourus lors de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(b) Instruments financiers (suite) :

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice, s'il existe des indicateurs de dépréciation. S'il existe un indicateur de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a un changement négatif important dans le montant ou le calendrier des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. S'il y a un changement négatif important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au montant le plus élevé entre la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que l'Organisme s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période future, une dépréciation sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

(c) Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Actif	Vie utile
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	55 %
Développement du site Web	55 %
Améliorations locatives	Plus courte période entre la vie utile et la durée du bail

(d) Dépréciation d'actifs à long terme :

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(e) Apports de marchandises et en services :

L'Organisme comptabilise la valeur des apports de marchandises et en services lorsque la juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les marchandises et les services auraient dû être acquis par l'Organisme.

L'Organisme reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses au cours de l'exercice où ils sont utilisés.

(f) Incitatif à la location :

L'incitatif à la location est initialement comptabilisé au coût et amorti sur la durée de la location.

(g) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments soumis à ces estimations et hypothèses figurent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Débiteurs :

	2024	2023
Commandites et autres débiteurs	\$ 1 864 369	\$ 189 106
TVH à recevoir	249 774	147 637
Intérêts à recevoir	97 459	111 973
Sport Canada	41 009	—
	2 252 611	448 716
Provision pour créances douteuses	—	—
	\$ 2 252 611	\$ 448 716

3. Opérations entre apparentés :

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») a été établie avant tout pour veiller à ce que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium paralympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités de l'Organisme. La Fondation est contrôlée par l'Organisme.

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

3. Opérations entre apparentés (suite) :

La Fondation est une fondation publique; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

Les états financiers de l'Organisme n'ont pas été préparés sur une base consolidée.

L'état de la situation financière, l'état des revenus et des dépenses ainsi que l'état des flux de trésorerie de la Fondation se résument comme suit :

	2024	2023
État de la situation financière		
Actif		
Actif à court terme	\$ 6 203 639	\$ 1 245 781
Passif		
Passif à court terme	795 427	15 963
Soldes des fonds		
Non affecté – Fonds d'administration général	1 113 756	1 214 911
Affecté à l'externe – Fonds NextGen (Prochaine génération)	–	–
Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	–	10 000
Affecté à l'externe – Fonds de Tombola	–	4 907
Affecté à l'externe – Fonds de dotation	4 294 456	–
	5 408 212	1 234 725
	\$ 6 203 639	\$ 1 245 781
État des activités		
Revenus	\$ 5 860 141	\$ 1 422 434
Dépenses	334 596	207 124
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports à l'Organisme	5 525 545	1 215 310
Apports à l'Organisme	1 347 151	1 240 000
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 4 178 394	\$ (24 690)

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

3. Opérations entre apparentés (suite) :

	2024	2023
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	\$ 639 305	\$ 75 395

Comme stipulé dans l'entente-cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'Organisme fournit à la Fondation un soutien en matière de ressources humaines, pour un montant de 345 081 \$ (294 833 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, l'Organisme a une somme de 2 160 \$ à payer à la Fondation (contre une somme de 9 161 \$ à payer à la Fondation en 2023). L'Organisme a reçu un apport de 1 347 151 \$ (1 240 000 \$ en 2023) de la Fondation, dont 19 287 \$ n'avaient pas été dépensés à la fin de l'exercice fiscal terminé le 31 mars 2024. Au 31 mars 2024, l'Organisme avait une somme de 747 150 \$ à recevoir de la Fondation en lien avec cet apport (contre une somme nulle en 2023).

4. Immobilisations corporelles et incorporelles :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2024	Valeur comptable nette en 2023
Immobilisations corporelles :				
Mobilier de bureau	\$ 104 744	\$ 85 424	\$ 19 320	\$ 33 785
Équipement informatique	196 817	143 587	53 230	60 488
Améliorations locatives	61 775	50 965	10 810	16 989
	363 336	279 976	83 360	111 262
Immobilisations incorporelles :				
Développement du site Web	744 781	588 588	156 193	174 298
	\$ 1 108 117	\$ 868 564	\$ 239 553	\$ 285 560

5. Marge de crédit :

L'Organisme n'a plus de marge de crédit autorisée (il avait une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,0 % en 2023). L'Organisme a une carte de crédit professionnelle avec une limite de 400 000 \$ (175 000 \$ en 2023), garantie par un contrat de sûreté générale et renouvelable annuellement. 53 519 \$ étaient utilisés sur la carte de crédit professionnelle (44 018 \$ en 2023)

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

6. Crédoiteurs et charges à payer :

Il n'y a pas de versements gouvernementaux inclus dans les crédoiteurs et les charges à payer, tels que les montants à payer pour la taxe de vente harmonisée et les taxes liées aux salaires.

7. Revenus reportés :

Les revenus reportés sont constitués de diverses inscriptions à des événements et à des camps d'entraînement collectées pendant l'exercice en cours et se rapportant à des exercices ultérieurs.

	2024	2023
Apports gouvernementaux	\$ 2 193 148	\$ 1 385 693
Commandites	1 849 980	2 928 281
Projet Trillium Ontario	73 211	151 140
Autres	56 617	37 126
	4 172 956	4 502 240
Portion court terme	3 432 465	3 099 251
Portion long terme	\$ 740 491	\$ 1 402 989

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles :

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et incorporelles représentent la tranche non amortie des apports reçus et utilisés pour l'acquisition ou le développement des immobilisations corporelles ou incorporelles. Les variations du solde des apports reportés lors des exercices terminés les 31 mars sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	\$ 285 560	\$ 482 826
Apports reçus	154 939	78 516
Apports constatés comme revenus	(200 946)	(275 782)
Solde à la fin	\$ 239 553	\$ 285 560

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

9. Incitatif à la location :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2024	Valeur comptable nette en 2023
Incitatif à la location	\$ 34 005	\$ 18 533	\$ 15 472	\$ 21 649

10. Affectations à l'interne :

L'Organisme définit son capital comme étant son actif net, qui est soumis à un contrat de sûreté générale signé en vertu d'une entente de marge de crédit. Les objectifs de la direction, quant à la gestion de son capital, sont de continuer à protéger la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités pour pouvoir continuer à réaliser sa mission et à gérer les subventions et les apports grevés d'affectations d'origine externe qui respectent les conditions pour l'utilisation des ressources financières. L'Organisme contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

Les objectifs en ce qui concerne la gestion, les politiques et les procédures n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

L'Organisme a respecté les exigences en matière de capital, y compris les exigences afférentes aux affectations d'origine externe.

En 2024, le conseil d'administration du Comité paralympique canadien a décidé d'affecter 200 000 dollars (500 000 \$ en 2023) pour l'Excellence accrue avec À nous le podium, à utiliser comme recommandé; ainsi qu'une somme nulle (500 000 dollars en 2023) pour amorcer l'investissement dans un Programme de reconnaissance des performances pour les futurs Jeux paralympiques. Le Comité paralympique canadien ne peut utiliser ces montants affectés à l'interne à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

11. Engagement :

L'Organisme s'est engagé à louer des locaux de bureau, le bail arrivant à échéance en 2026. Les versements futurs au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	\$	324 052
2026	\$	243 039
	\$	567 091

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

12. Apports gouvernementaux :

Les apports reçus du gouvernement du Canada sont soumis à des modalités spécifiques en ce qui concerne la dépense des fonds. Les registres comptables de l'Organisme sont soumis à la vérification du gouvernement du Canada pour identifier les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux apports ne se conformeraient pas aux modalités de l'accord et qui, par conséquent, devraient être remboursés au gouvernement du Canada. Au cas où des redressements des exercices précédents étaient requis, ces redressements seraient comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le gouvernement du Canada demanderait ces redressements.

Les apports gouvernementaux pour les exercices clos les 31 mars sont composés de :

	2024	2023
Sport Canada	\$ 5 134 605	\$ 4 509 084
Sport Canada – Grands Jeux Canada	216 700	216 700
Revenus de Sport Canada	5 351 305	4 725 784
Fondation Trillium de l'Ontario	777 030	704 797
Solde à la fin	\$ 6 128 335	\$ 5 430 581

Une entente de contribution existe entre l'Organisme et Sport Canada pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. L'administration générale, les coûts de gouvernance, les salaires, les frais et les avantages sociaux et les opérations/programmation sont alloués aux programmes selon la meilleure estimation de la direction basée sur les activités du projet.

L'annexe des fonds reçus et des débours pour le programme de Sport Canada pour la période est comme suit :

	Budget approuvé par Sport Canada	Réels
Fonds reçus ⁽¹⁾	\$ 6 313 700	\$ 6 313 700
Débours ⁽²⁾		
Administration	500 000	790 144
Gouvernance	150 000	232 233
Salaires du personnel	2 500 000	3 670 397
Activités de la programmation	2 656 700	4 524 961
Financement supérieur au niveau de référence – Sécurité, sport sécuritaire	494 000	499 353
Langues officielles	13 000	83 551
	\$ 6 313 700	\$ 9 800 639

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

12. Apports gouvernementaux (suite) :

(1) Rapprochement des revenus de Sport Canada

Financement approuvé reçu pour 2024	\$ 6 313 700
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2023	(154 939)
Moins les montants reportés au 31 mars 2024	(1 621 782)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2023	814 327
Montant reconnu comme revenus	\$ 5 351 306

(2) Rapprochement des dépenses de Sport Canada

Débours réels pour 2024	\$ 9 800 639
Moins les additions aux immobilisations corporelles de 2024	(154 939)
Moins les montants reportés au 31 mars 2024	(1 621 782)
Plus les montants constatés comme revenus reportés de 2023	814 327
Montant reconnu comme dépenses	\$ 8 838 245

COMITÉ PARALYMPIQUE CANADIEN

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

13. Instruments financiers :

L'Organisme est exposé aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

(a) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Organisme estime que ses instruments financiers ne l'exposent pas à des risques de marché significatifs.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. L'Organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraîne une perte financière. L'Organisme est exposé au risque de crédit associé aux débiteurs. L'Organisme évalue en permanence ses débiteurs et constitue une provision pour créances douteuses pour tout montant non recouvrable. À la fin de l'exercice, la provision pour créances douteuses s'élevait à 0 \$.

Les risques financiers de l'Organisme n'ont pas changé de manière significative au cours de l'exercice, pas plus que les politiques, procédures et méthodes employées pour gérer les risques. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de manière appropriée et qu'ils ne présentent pas un risque important pour les activités courantes de l'Organisation.

14. Informations comparatives :

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.